

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t. :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
 HORS DU DÉP^t. :— » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
 RÉCLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Imprimerie A. Laytou.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

| Arrivées à | Départs de | LIBOS | VILLENEUVE-SUR-LOT | AGEN | BERGERAC | BORDEAUX | PÉRIGUEUX | PARIS |
|------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|------------------------------|-----------------------------|------------------------------|
| CAHORS | CAHORS | | | | | | | |
| 40 h. 25 ^m matin. | 4 h. 40 ^m matin. | 6 h. 45 ^m matin. | 7 h. 17 ^m matin. | 7 h. 50 ^m matin. | 9 h. 11 ^m matin. | 11 h. 47 ^m matin. | 9 h. 52 ^m matin. | 12 h. 51 ^m matin. |
| 5 h 1 soir. | 1 » 00 » soir. | 2 » 42 » soir. | 3 » 52 » soir. | 4 » 18 » soir. | 5 h. 17 ^m soir. | 8 h. 40 ^m soir. | 5 » 45 ^m soir. | 4 » 39 ^m » |
| 10 h 27 » | 5 » 45 » » | 7 » 40 » » | 9 » 22 » » | 9 » 41 » » | — | 4 h. 41 ^m matin. | 11 » 7 » » | 3 » 1 » soir. |

Train de marchandises facultatif : Départ de Cahors — 5 h. «^m matin.
 Arrivée à Cahors — 8 h. 58^m soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
 Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 7 Janvier

Une lettre de Londres nous apporte l'analyse d'un article du Times inspiré par les difficultés que rencontre la conclusion du traité de commerce.

Le journal de la cité nous menace presque d'une brouille avec l'Angleterre parce que notre gouvernement refuse des concessions qui seraient désastreuses pour notre industrie, et comme ce motif seul ne saurait justifier ses récriminations, il nous accuse d'avoir suscité à l'Angleterre, depuis quelques années, toutes sortes de difficultés.

Ces reproches ne reposent sur aucun fondement sérieux et y répondre serait perdre son temps; mais il est bon, il est nécessaire de constater que les délégués anglais ont été unanimes à rendre hommage aux dispositions ou ne peut plus conciliantes des représentants de notre pays.

M. Rouvier a fait les plus grands efforts pour établir une échelle de droits spécifiques, se rapprochant, autant que possible, des droits *ad valorem* qui étaient perçus en exécution du traité de 1860, et il a très-sensiblement rédoit, dans un certain nombre d'articles, les anciennes prétentions des négociateurs français.

Il a proposé notamment de réduire les droits sur les qualités supérieures des fils de coton et sur certains tissus de laine, qui, on le sait, sont divisés en six catégories. Il s'est montré de même tout disposé à accorder quelques diminutions de tarifs aux étoffes dont le fil et la trame sont faites de fils différents.

Jusqu'à présent, le succès des négociations a été retardé par deux prétentions exorbitantes dont les représentants de la grande Bretagne n'ont pas voulu se départir.

Ils ont en premier lieu voulu repousser d'une manière péremptoire l'établissement des droits spécifiques, et ils ont défendu avec une remarquable énergie le principe des droits *ad valorem*. Si respectables que soient les traditions en matière de douane, nous avons de la peine à comprendre l'attachement quasi religieux de nos voisins pour telle ou telle forme de calcul adopté dans la perception des droits d'octroi dont une marchandise est grevée à la frontière. Il s'agit d'une question de procédure et d'une série de précautions à prendre pour déjouer la fraude, lesquelles ne sauraient léser aucun intérêt national vraiment digne d'être respecté. Les Belges, qui ne sont ni moins industriels que les Anglais, ni moins soucieux de défendre leur commerce, ont accepté de très-bonne grâce l'établissement de droits spécifiques dans le traité qu'ils viennent de conclure avec la France.

Voilà la note exacte, comme le dit aujourd'hui M. Amédée Marteau, dans un remarquable article du journal *Le Commerce*. « Le sentiment public est un peu fatigué de la comédie qui se joue, et il faut bien que nos voisins se persuadent qu'en fait d'amitiés, nous aimons celles qui se donnent et non celles qui se vendent. »

Correspondances

(Service spécial du Journal du Lot).

On annonce pour aujourd'hui la publication au *Journal officiel* d'un mouvement administratif nécessité par le remplacement de M. Regnault, préfet du Loiret, qui a été, comme on sait, nommé directeur de l'administration des tabacs.

Ce ne sera pas là, on le comprend, le mouvement qui a été annoncé depuis longtemps et

qui doit avoir une certaine importance. Celui-ci ne doit paraître qu'après les élections sénatoriales, plusieurs des fonctionnaires qui y seront compris étant actuellement à la tête de départements où il y aura des élections dimanche. Je pourrais citer plusieurs des noms qui en feront partie, mais, comme il peut y avoir à leur égard changement de décision, je préfère m'abstenir. Bien informé aujourd'hui, je pourrais être exposé à des inexactitudes.

Les négociations pour le traité de commerce franco-anglais sont toujours dans le même état, et il n'y a, du reste, aucune certitude sur les intentions des deux gouvernements. Les uns prétendent que tout espoir d'entente est complètement perdu; d'autres, au contraire, assurent que tout fait espérer une entente prochaine. La vérité, c'est que les difficultés sont grandes, que les exigences de l'Angleterre ne diminuent pas, et, par conséquent, je crois que le plus sage est d'attendre le retour de M. Dilke.

— Il y a eu, hier, conseil de cabinet au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. Gambetta. Le conseil s'est principalement occupé de la suite de l'examen des détails du budget.

— On annonce que le président de la République a accepté l'invitation qui lui a été faite d'aller présider, au commencement du printemps, à l'inauguration du concours régional de Nantes.

— Les négociations pour le traité de commerce franco-suisse sont terminées. Les signatures des plénipotentiaires y seront incessamment apposées.

— Sir Charles Dilke reviendra à Paris la semaine prochaine, et une dernière tentative d'entente pour la conclusion d'un traité de commerce sera faite.

— On ne croit pas que la réunion plénière des gauches de la Chambre, qui est annoncée pour lundi, puisse être nombreuse, beaucoup de députés qui auront été retenus par les élections sénatoriales ne pouvant être de retour à Paris que dans la soirée.

ALGÉRIE.

La colonne de Ras-el-Mas, comptant 1,100 hommes et 288 chevaux avec un goum, a été arrêtée avant la première étape, par une tempête de neige qui a empêché la marche du convoi. Les chameaux ne pouvaient avancer.

La colonne a dû pourtant arriver aujourd'hui à Bou-Guern.

Un émissaire de Géryville conforme les renseignements reçus sur la tentative actuelle des marabouts.

Si-Kaddour, auquel se serait joint Bou-Amena, aurait pour objectif les campements de nos Laghouat-Ksel, tandis que Si-Sliman agirait dans le Djebel-Akhour.

Alger, 5 janvier.

La colonne Belin envoyée en automne à El-Goleah pour raffermir notre influence a accompli sa mission. Elle est arrivée à Metlili, le 3 janvier.

L'état sanitaire est satisfaisant.

LES TROUBLES DE VARSOVIE.

La *Nouvelle Presse libre* reçoit de Varsovie, par correspondance particulière, des détails sur les désordres qui se sont produits dans cette ville à la suite de la catastrophe de l'église Sainte-Croix.

La panique dans cette église a été causée par la mort subite de la comtesse Alexandrovitch. Les personnes qui l'entouraient demandèrent de

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
(26) du 7 Janvier 1882.

LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

Sur la frontière des dépendances de cette dernière ville se trouvaient différents petits bourgs, qui constituaient un des plus singuliers Etats de l'empire: c'était l'Etat de Crow, avec sa capitale, Crow, qui alors avait environ cent maisons et peut-être cinq cents habitants; différents villages, hameaux et fermes isolées en dépendaient.

De ce nombre était Kenewitz, *Allodium* des Carolingiens; ce petit pays devint domaine de l'empire à l'extinction de ses seigneurs; puis il passa à Sponheim pour devenir également un sujet continuel de discorde entre les seigneurs de Sponheim et ceux de l'électorat de Trèves.

Mais dans le cours du procès, — il dura des centaines d'années, — les prérogatives des deux pays sur Crow furent réglées de la manière suivante:

Sponheim en avait la suzeraineté nominale; l'électorat de Trèves lui fournissait ses baillis et y rendait la justice.

En outre, il y avait tout près de là deux villages qui relevaient de l'électorat de Cologne:

c'étaient Zeltingen et Nachtitz, qui avaient leur législation indépendante de celles des précédentes localités et constituaient un asile pour les criminels condamnés par les juges de Trèves ou de Sponheim.

Tandis donc qu'à Trarbach un juge de Sponheim menait la barque, prélevait les impôts, rendait la justice, la ville se trouvait en réalité sous la domination du bailli de l'électorat de Trèves, — ce qui donnait souvent lieu aux complications les plus étranges, comme nous allons en voir un exemple.

Revenons à notre récit que les explications qui précèdent et qui étaient indispensables nous ont un moment fait perdre de vue.

Le coup de feu tiré par Wenz avait été entendu des différents côtés: de Kenewitz aussi bien que du petit village de Rissbach, situé du côté opposé et d'où descend la Moselle, pour faire ensuite en un repli de plusieurs lieues le tour de Montroyal.

Dans les deux localités, différentes personnes avaient entendu la détonation, répercutée bruyamment par toutes les montagnes des environs, et comme à cette époque le pays était en paix, ce coup de feu dut naturellement vivement impressionner ces populations.

De bon matin, de nombreux curieux des deux villages gravirent les flancs opposés de la montagne.

A la tête de ceux de Kenewitz se trouvait Ricket le Hollandais, que nous connaissons, et il ne fut point besoin de faire de longues recherches pour découvrir l'explication de la détonation de la nuit passée.

Non loin de l'entrée des ruines, gisait à moitié nu le corps d'un homme mort, au milieu d'une mare de sang figé; ce spectacle était horrible.

Tout autour, le sol était foulé, et l'on crut reconnaître aussi des traces de sabots de chevaux.

Tout cela et l'ouverture béante que le malheureux portait à la poitrine, disait clairement qu'un épouvantable crime, ayant eu le vol pour mobile, avait été commis à cette place.

Personne ne connaissait cette figure étrange, brune, livide maintenant, à la légère moustache, aux cheveux en désordre et couverts de sang coagulé.

Le meurtrier leur était tout aussi inconnu que la victime, que tous les détails de l'horrible forfait qui avait été commis dans la nuit à Montroyal.

Une fois que les premiers cris de frayeur se furent tus, les paysans commencèrent à se livrer à des conjectures.

Tandis que les uns examinaient les environs du théâtre du crime, afin d'y découvrir quelque indice pouvant les éclairer, les autres entourèrent Ricket, qui dit d'un air important:

— Nous aurons bientôt des éclaircissements; je connais quelqu'un qui est allé cette nuit à Crow et qui a été forcé de passer en cet endroit même. Oui, s'il s'est arrêté une petite heure, pour donner le temps à Jappi l'herboriste de lui préparer ses plantes, il a dû passer ici presque au moment même où le coup est parti, et en tout cas, il doit s'être trouvé dans le voisinage.

(A suivre.)

l'eau, et, ce cri s'étant propagé, l'on crut que le feu avait pris à l'église. La foule se précipita vers les portes et 43 personnes furent tuées ou blessées.

Immédiatement le bruit se répandit que les juifs avaient causé ce malheur, et une bande de jeunes ouvriers ivres, se porta vers le quartier israélite et commença à piller et à démolir une maison après l'autre. Les marchandises et les meubles furent jetés à la rue; dans les débris de spiritueux, les tonneaux furent défoncés et tout le monde fut invité à boire. Cela dura de une heure jusqu'à huit heures du soir, sans que la police songeât à intervenir. Les soldats et les agents assistaient à ces désordres, le nombre des pillards était peu considérable; cependant personne n'intervint. Le 26 on se contenta de mettre des factionnaires devant les maisons dévastées, sans empêcher pour cela que l'on en pillât d'autres.

La bourse et la plupart des magasins sont restés fermés le 26 et le 27. Le gouverneur Albedynsky a répondu à une députation qui lui demandait de sévir, qu'il ne pouvait rien faire, qu'il attendait les ordres de Saint-Petersbourg.

Un grand nombre de juifs sont grièvement blessés. La plupart des personnes arrêtées ont été remises en liberté.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES.

C'est au commencement de janvier que doit avoir lieu la révision des listes électorales, listes politiques et listes municipales.

Voici les époques des diverses opérations et des délais que chacune comporte :

Du 1^{er} au 30 janvier de chacune année, une commission composée du maire ou, à son défaut, d'un adjoint, d'un délégué de l'administration désigné par le préfet, et d'un délégué du conseil municipal, doit procéder à la révision d'office des listes électorales des diverses communes; terme de l'opération, 10 janvier.

Délai pour dresser le tableau de rectification, quatre jours, soit 14 janvier.

Publication du tableau de rectification, 15 janvier.

Délai ouvert aux réclamations, vingt jours, 4 février.

Délai pour les décisions de la commission municipale, cinq jours, 9 février.

Délai pour la notification des dernières décisions de la commission, trois jours, 12 février.

Délai d'appel devant le juge de paix, cinq jours, 17 février.

Délai pour les décisions du juge de paix, dix jours, 27 février.

Délai pour les notifications des décisions du juge de paix, trois jours, 2 mars.

Délai d'appel en cassation, dix jours, 12 mars.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DANS LE LOT Rapport d'inspection générale. (Suite.)

DES ÉCOLES PRIMAIRES SUPÉRIEURES

M. le Préfet du Lot n'avait pas attendu que le décret du 15 janvier 1881 fût rendu exécutoire pour faciliter aux communes bien intentionnées les moyens d'ériger leurs écoles primaires élémentaires en écoles dites supérieures.

Trois écoles primaires supérieures sont actuellement en formation dans l'arrondissement de Cahors : ce sont celles de Montcuq, de Castelnau et de Puy-l'Évêque.

J'ai tenu à voir la première, qui est la plus importante. Les résultats de ma visite n'ont pas répondu, je l'avoue, à ce que j'en espérais.

Le directeur de cette école est pourvu du brevet complet; il a de plus le certificat d'aptitude à l'inspection. Cinq jours à l'avance on l'avait, à mon insu, prévenu de mon arrivée, ce qui ne l'avait pas empêché de congédier tous ses élèves.

Les cours étaient suspendus depuis le samedi 26 février jusqu'au vendredi 4 mars, sans autre motif que le congé non réglementaire, mais consacré par l'usage du Mardi gras. L'instituteur a prétendu qu'il lui aurait été impossible de retenir ses élèves. M. le Maire, qui m'accompagnait, a eu vite fait de lui prouver le contraire. Une simple publication à son de caisse a suffi pour réunir la plupart des enfants à la classe du soir, sauf les 40 pensionnaires, dont l'absence, pendant cinq jours, rapportait au directeur de l'école un bénéfice net de 250 à 300 francs au moins.

Je n'ai donc pu, à mon regret, juger de la valeur du cours supérieur que par les élèves des classes primaires qui viennent immédiatement après. Ces classes sont incontestablement inférieures à celles d'une école de troisième ordre. Les registres obligatoires contenaient de notables lacunes; les devoirs, corrigés irrégulièrement, décelaient une grande faiblesse. Le dessin linéaire était enseigné, si tant est qu'il le fût, sans aucune méthode.

J'ai été d'autant plus surpris de la médiocrité des dessins d'élèves que, peu de minutes auparavant, on avait mis sous mes yeux un excellent dessin, œuvre du maître, je suppose, représentant le plan de la commune et de l'école, destiné à l'exposition scolaire d'abord et qu'on se proposait de joindre ensuite au dossier que la commune fera parvenir au Ministère, à l'appui d'une demande de subvention.

J'ai exposé, dans un rapport spécial, quelle est la situation matérielle de l'école supérieure de Montcuq; lorsqu'elle aura reçu les améliorations qu'elle réclame, les cadres de son personnel pourront suffire pour une « école supérieure de deux ans » telle que le décret en a déterminé les conditions. Deux des maîtres adjoints qui y sont attachés ont le brevet complet; l'un est chargé de l'enseignement littéraire et de la musique, l'autre de l'enseignement scientifique, du dessin et de la gymnastique. Le directeur se réserve l'enseignement de la morale et de la lecture.

Cette répartition me paraît assez convenable. L'enseignement agricole est confié à un spécialiste. Un menuisier du pays, qu'on dit être fort intelligent, dirigerait, le cas échéant, les travaux manuels.

L'école en question avait obtenu, l'an dernier, du Ministère une subvention de 1.800 francs, si je ne me trompe, pour l'entretien de boursiers de la commune ou du canton. Je ferai observer que ces fonds ont été distribués, sans concours, par les soins des autorités locales, aux enfants dont les familles leur paraissent être les plus dignes d'intérêt.

Ce mode de procéder ouvre la porte à une foule d'abus. M. le Préfet demande très justement qu'on y renonce. Il ne serait pas inutile de lui adresser à cet égard des instructions spéciales. L'article 5 de l'arrêté du 15 janvier 1881 porte expressément que « les candidats auront à subir des épreuves écrites éliminatoires et des épreuves orales. »

Nul ne pourra plus, en conséquence, faire peser sur les municipalités le soupçon d'avoir réparti arbitrairement ou dans un intérêt personnel des fonds exclusivement destinés à élever le niveau des études primaires, en favorisant l'accès des cours supérieurs aux enfants les mieux préparés.

M. le maire de Montcuq est un magistrat éclairé, ami du progrès et qui a fort à cœur le succès de « son école supérieure ». Il appartient à l'autorité académique de tenir la main à ce que le personnel de cet établissement justifie l'intérêt qu'on lui porte par sa tenue, son zèle, sa ponctualité et son désintéressement.

DE LA POPULATION SCOLAIRE.

La population scolaire du Lot, qui était en 1878 de 35,590 enfants, s'élevait lors de la dernière statistique à 35,717, et l'on estime que le nombre des illettrés n'est pas inférieur à 1.600 pour les garçons et à 1.400 pour les filles de sept à treize ans, soit 1/13 à peu près de la population enfantine.

On prétend que le peu de progrès apparents réalisés sous ce rapport tient, en partie, à un accroissement considérable du nombre des naissances depuis 1871. Les mauvaises récoltes qui se sont succédées ont dû être une cause d'éloignement de l'école, beaucoup plus sérieuse, avec l'indifférence des parents, qui n'aurait pas été suffisamment combattue.

A part d'assez rares exceptions, il m'a paru que les écoles reçoivent autant d'élèves que les locaux peuvent en contenir. Souvent même j'ai eu à signaler le défaut d'espace dans bon nombre d'établissements où, j'en suis persuadé, il eût été impossible de faire entrer tous les enfants en âge de fréquenter l'école. [Voir mes notices sur les écoles de Vaylats (garçons et filles), Cieurac (garçons et filles), Bach (école de filles), Lalbenque (école de filles), Gourdon (école de filles), le Bastid (les deux écoles), etc.]

DE LA TENUE DES ÉCOLES.

Sur 34 écoles que j'ai inspectées dans le département du Lot, je n'en pourrais indiquer plus de 3 ou 4 irréprochables pour l'aération, l'hygiène et la salubrité.

Quelques écoles menacent ruine, comme a Lalbenque; d'autres n'ont aucune dépendance; c'est sur la route que les enfants prennent leurs ébats. (Voir mes notices sur les écoles de Cieurac, de Vaylats, de le Bastid, de Fourmagnac surtout.) En beaucoup d'endroits les maîtres ont déserté le bâtiment communal inhabitable et se sont logés à leurs frais dans les environs!

Cette situation explique l'état de malpropreté, je dirai presque général, de ces écoles,

où les instituteurs ne sont, pour ainsi dire, qu'en passant et dont ils abandonnent le nettoyage à quelques pauvres enfants qui ne nettoient pas.

Je n'ai pas vu une seule école dont les lieux d'aisances fussent passablement tenus. Un grand nombre de cabinets présentent de réels dangers. La plupart des rapports des inspecteurs primaires en font mention, sans qu'on y donne la moindre suite.

Le banquet de la Société des études

Fidèle à ses traditions, la Société des études du Lot a célébré, jeudi soir, dans un banquet, le neuvième anniversaire de sa fondation. Le groupe des convives comprenait la majorité des membres résidents et plusieurs membres correspondants, heureux de se trouver tous réunis dans un même esprit de concorde et de fraternité.

De nombreux toasts ont été portés.

M. Valette, chef d'institution, ancien directeur de la Société, prend d'abord la parole et rappelant que nous sommes à la fête des Rois, il boit aux « *Souverains immortels de l'Esprit et de l'Intelligence.* »

Le docteur Lebœuf nous invite à son tour à boire à la prospérité de la Société, et, pour arriver à ce résultat nécessaire : « *Soyons, dit-il, aussi assidus, aussi empressés à nos séances hebdomadaires, que nous le sommes ici à l'heure actuelle.* »

Cet appel, nous l'avons déjà compris, sera entendu, et nous n'aurons d'ailleurs qu'à nous inspirer de l'exemple de M. le docteur Lebœuf, un de nos collègues les plus actifs.

M. Pouzet, avocat, se lève ensuite et charme son auditoire attentif, par une improvisation aussi éloquente que spirituelle. Il porte un toast amical à la santé de nous tous, aux travailleurs infatigables de la Société « *nous nous abstiendrons de les nommer pour ne pas leur faire l'injure de croire qu'on les a oubliés* »; il adresse de justes éloges à notre intrépide directeur semestriel, M. Malinowski, depuis longtemps connu dans le monde scientifique. Il termine en disant une pièce de vers intitulée : *Prière de l'Alsace*, due à la plume patriotique de notre excellent ami, F. Laroussilhe, et que nous sommes heureux de reproduire :

PRIÈRE DE L'ALSACE.

De mon exil cruel, ô France, je t'appelle!...
Des soudards insolents m'ont arrachée à toi;
Ils me foulent aux pieds; car je leur suis rebelle;
Sous leurs coups répétés c'est ton sang qui ruisselle,
Patrie, oh! pense à moi!

Patrie, oh! pense à moi!... Vois, je suis désarmée,
Et j'implore ton aide au fond de mon malheur.
Je veux te servir, toi, ma mère bien aimée,
Toi toujours, et jamais la marâtre affamée
Qui rit de ma douleur!

Qui rit de ma douleur!... en fouillant ma blessure
Et craint de te revoir tenter un fier essor...
Comme autrefois revêts ton invincible armure,
Fille des vieux Gaulois, viens laver mon injure,
Que je sois tienne encor!

Que je sois tienne encor!... Ma vie est bien amère,
Et mon front étoilé se courbe sans retour...
Sans retour, dis-je? — Non! — Immortelle guerrière,
Tu te redresseras indignée; ô ma mère,
J'ai foi dans ton amour!

J'ai foi dans ton amour!... Hier, tombée et meurtrie,
Tu semblais expirer dans un combat sanglant;
Mais je sens l'espérance en ton cœur renaître,
Et je te tends mes bras enchaînés. O patrie,
Songe à moi, ton enfant!
Songe à moi, ton enfant; j'attends la délivrance
Et je mourrais enfin sans ton pieux secours.
Comme toi je suis forte et pleine d'espérance,
Nourricière de cent héros glorieux, France,
Je t'appelle toujours!

La science n'a pas été exclue du banquet. M. Malinowski nous a lu un passage intéressant concernant les usages et les privilèges des anciens étudiants cadurciens.

Nous avons appris également la découverte d'un tombeau antique, près de Castelfrac, sur le pittoresque plateau de Roquefort, et M. Valmary, nous a annoncé une seconde découverte, celle d'une grotte, dans une de ses propriétés de Fontanes, en invitant gracieusement la Société à explorer et à décrire ce souterrain inconnu jusqu'à aujourd'hui.

Nos remerciements et nos félicitations à MM. Pouzet et Laroussilhe, les jeunes et intelligents organisateurs de cette véritable fête de famille dont nous conserverons le précieux souvenir.

Un membre de la Société.

M. le Recteur, président du Conseil académique de Toulouse, a exposé à cette assem-

blée, dans sa dernière session, les graves inconvénients qui résulteraient pour le ressort de son académie de ne posséder qu'un seul lycée de 1^{re} catégorie, et, au-dessous, 6 lycées et bientôt 7 lycées de 3^e catégorie. Il a prié le Conseil d'appuyer par un vote la demande qu'il se proposait d'adresser au ministère pour obtenir la promotion de 3 lycées à une catégorie supérieure. L'assemblée a répondu par une vote unanime à la proposition de M. le Recteur.

M. le Président a demandé ensuite au Conseil de déterminer les lycées qu'il devrait proposer pour une promotion de catégorie.

Quatre lycées se sont mis sur les rangs : Rodez, Albi, Montauban, et Tarbes. M. le Recteur a donné la parole aux quatre Inspecteurs intéressés pour présenter les arguments qui militaient en faveur de leur circonscription respective.

Après une discussion longue et approfondie, il a été procédé au scrutin secret sur l'ordre de présentations des quatre lycées.

Sur 29 votants, Rodez a obtenu 13 voix pour le premier rang et 7 pour le second rang; Montauban, 9 et 6; Tarbes, 6 et 13, Albi, 1 et 3. Rodez sera donc ainsi présenté en première ligne par le Conseil académique.

Les Commissions de répartition pour les permis de culture du tabac avaient à répartir cette année 1,850 hectares, soit 50 hectares de plus que les années précédentes. Sur cette quantité il a été accordé aux anciens planteurs 1735 hectares; le surplus a été distribué à 768 nouveaux déclarants à 10 ares pour chacun d'eux, et en augmentation de culture à un certain nombre d'anciens planteurs qui se sont distingués, jusqu'ici, par les meilleurs procédés de culture et les meilleures livraisons.

Les pertes se succèdent, cruelles, parmi nos jeunes compatriotes que compte l'armée.

Hier, le brillant officier Bergon était brusquement enlevé à l'affection des siens, aujourd'hui c'est le lieutenant de vaisseau M. Léon Planavergne, neveu du professeur de dessin du Lycée de Cahors, qui vient de s'éteindre à Marseille après une courte maladie, à peine âgé de 32 ans, et à la veille d'être nommé capitaine de frégate.

UN VOL AUDACIEUX. — On nous écrit de Lacapelle-Cabanac :

Dans la nuit de samedi à dimanche, 25 décembre dernier, pendant la messe de minuit, un effronté coquin s'est introduit dans la maison d'un sieur Crayssac, du lieu de Récès, commune de Floressas, canton de Puy-l'Évêque, et lui a volé une somme de 1,900 fr. dont 400 fr. en argent, un billet de banque de 500 fr. et le reste en or.

Il n'y avait personne dans la maison pendant le vol, ils étaient tous à la messe. Aussi quelle n'a pas été la surprise des époux Crayssac, lorsqu'en rentrant chez eux ils virent la porte d'une armoire fracturée; ils ont compris de suite qu'ils venaient d'être volés; en effet, après avoir regardé dans plusieurs armoires, il fut constaté la soustraction des 1,900 fr. L'alarme a été donnée dans tout le village et les soupçons se sont portés de suite sur un nommé P..., repris de justice, qui était sorti de prison le 28 août dernier.

On a averti aussitôt la gendarmerie de Puy-l'Évêque, M. le maréchal-des-logis accompagné d'un gendarme, sont arrivés de suite à Récès. Ils ont fouillé l'individu en question et lui ont trouvé 400 fr. en argent et un billet de banque de 500 fr. P... a été conduit devant M. le procureur de la République et écroué, après interrogatoires, à la maison d'arrêt.

M.

ACCIDENT. — Les travaux du chemin de fer sont à peine commencés sur la ligne de Cahors à Capdenac et déjà les accidents commencent aussi à se produire. Tout près de Cajarc, un ouvrier mineur travaillait à la cime d'un bloc de rocher lorsque ce bloc se désagrégea tout-à-coup et l'entraîna avec lui dans une chute de quinze mètres.

Une entorse à une jambe et deux doigts de

la main enlevés telles sont les tristes suites de cet accident qui pouvait en avoir de bien plus funestes.

Revue Agricole

Nous nous demandions, dans notre dernière revue, pourquoi le gouvernement n'encourageait pas les plantations de vignes américaines comme il encourage les traitements par le sulfure de carbone et le sulfocarbonate de potassium. Nous venons d'apprendre qu'on se décide à entrer dans cette voie. M. le ministre de l'agriculture invite les préfets à donner une vive impulsion aux pépinières départementales, afin de pouvoir livrer à bas prix chaque année aux viticulteurs des plants éprouvés et offrant toutes les garanties possibles d'authenticité et de reprise. M. le ministre ajoute qu'il se propose de contribuer à la prospérité de ces pépinières par des subventions en argent et par des dons de plants provenant des établissements de l'Etat.

Un viticulteur bien connu de notre département, M. Deloncle, l'un des lauréats du dernier concours régional, nous donne quelques renseignements sur un insecticide destiné à la fois à la vigne et aux arbres fruitiers, et qui a donné de bons résultats dans ses vignes phylloxérées. C'est un liquide que son inventeur, M. Roux, de Marseille, a nommé *huile mozambique*, et dont la composition est tenue secrète. Le mode d'emploi consiste, après avoir déchaussé le pied de vigne, à le badigeonner à quelques centimètres sous terre, et à combler ensuite le trou. Quant au prix de revient, il ne paraît pas devoir être élevé. Outre le succès que M. Deloncle a obtenu chez lui, d'autres faits de même nature, constatés dans différents départements, militent en faveur de l'*huile mozambique*. Nous ne pouvons qu'engager les viticulteurs à faire l'essai de ce nouveau produit peu connu jusqu'à ce jour, mais qui, s'il répond aux hautes espérances qu'il a fait concevoir, est destiné à prendre le premier rang parmi les ennemis du phylloxéra.

M. Prosper de Laffite attend le salut de la vigne de la destruction de l'œuf d'hiver du phylloxéra. Il croit, avec un savant naturaliste, M. Balbiani, que cet œuf joue un rôle essentiel dans la reproduction de l'insecte; de sorte qu'en le détruisant aussi complètement que possible, on amènerait l'épuisement rapide de la race. Or, comme l'œuf d'hiver reste immobile pendant six mois sous les écorces, il ne doit pas être très-difficile de le détruire.

L'idée théorique sur laquelle est basé ce traitement paraît assez plausible; malheureusement elle a besoin d'être confirmée par des expériences délicates et coûteuses, que l'Etat seul, de l'aveu de M. de Laffite, pourrait exécuter dans de bonnes conditions.

Un comité, composé de membres de l'Académie des sciences et autres sociétés scientifiques et médicales, vient de se constituer en vue d'offrir à M. Pasteur une médaille commémorative de ses travaux si utiles à l'agriculture. M. Pasteur n'est pas seulement un savant théoricien; il s'est toujours préoccupé de faire passer ses découvertes dans le domaine de la pratique; c'est ainsi que les applications de ses théories ont donné de féconds résultats dans l'éducation des vers à soie, dans les maladies des vins et enfin dans la préservation des bestiaux contre les maladies charbonneuses, au moyen d'une méthode d'inoculation dont il est l'auteur. Ce sont là des titres sérieux à la reconnaissance publique, sans parler de ses travaux chimiques et surtout de ses expériences sur la génération spontanée, qui lui ont valu depuis longtemps l'estime du monde savant, même de ceux qui, dans cette matière, tiennent pour l'opinion contraire à la sienne.

BULLETIN COMMERCIAL

Comme toujours à cette époque de l'année, les transactions sont à peu près nulles.

Céréales. — Prix moyens par 100 kilog. Blé, 31 fr. 25 — Seigle 21 fr. 50, — Orge, 20 fr. 75. — Avoine, 20 fr. 75.

Vins. — La situation n'a pas changé. Le Cahors nouveau se cote à Bercy, de 150 à 170 fr. la pièce.

Bestiaux. — Prix du kilog de viande sur pied au marché de la Vilette. Bœufs 1 fr. 14 à 1 fr. 68, suivant la qualité. Vaches 0 fr. 95 à 1 fr. 56, id.

Taureaux 1 fr. 00 à 1 fr. 28, id. Veaux 1 fr. 65 à 2 fr. 20, id. Moutons 1 fr. 60 à 1 fr. 98, id. Porcs gras 1 fr. 38 à 1 fr. 46, id. C.....

FOIRE DE CAHORS DU 3 JANVIER 1882.

Les bœufs mis en vente, au nombre de 485 paires, ont valu de 500 à 1.100 fr. la paire; ceux destinés à la boucherie se sont vendus de 44 à 37 fr. les 50 kil. poids vif. — 945 moutons ou brebis, vendus de 15 à 35 fr. la pièce; les gras ont été vendus 0.60 à 0.65 cent. le kil. poids vif. — 250 cochons gras, vendus de 63 à 70 fr. les 50 kil. poids vif; 300 petits cochons ont été vendus de 20 à 60 fr. la pièce, suivant leur grosseur. — 37 chevaux, 15 mulets, 12 ânes.

Les oies grasses se sont vendues à raison de 2 fr. 10 à 2 fr. 40 le kilogramme.

Marché aux grains.

| Mis en vente | Vendus | Prix moyen |
|--------------|----------|--------------|
| Blé 620 hec. | 500 hec. | 24.70 l'hec. |
| Mais 140 — | 120 — | 16.72 |

Le blé est en baisse de 0,16 sur le précédent marché, le maïs est en baisse de 0,15.

Nous lisons dans l'*Echo de Marmande*:

La foire aux bestiaux du quartier de Les-tang, qui a eu lieu le 24 dans notre ville, a donné lieu à quelques transactions sur les bêtes à cornes.

Le marché de samedi, tant en vin qu'en blé, a été presque sans affaires, et les cours n'ont subi aucune variation. Les blés se vendent toujours de 24 à 24 50 les 80 kil., du moins c'est prix que l'on demande.

Nous lisons dans le *Commercial du Sud-Ouest*:

La semaine a été très calme et peu d'affaires ont été traitées.

Les vins de qualité médiocre sont cotés de 403 à 480 fr. le tonneau et les belles et bonnes qualités varient entre 540 et 580 le tonneau.

Nous lisons dans le *Journal de Condom*:

Les marchés de la semaine se sont ressentis des fêtes qui clôturent l'année.

Peu de monde, samedi, à notre halle au blé. Néanmoins, le commerce a fait des achats assez importants au prix de F. 24 l'hectol. Quelques échantillons défectueux ont été vendus F. 23 50.

L'adjudication des 3^e et 6^e lots de la ligne ferrée de Cahors à Capdenac, a eu lieu le 4 janvier.

Les adjudicataires sont:

Pour le 3^e lot, MM. Audbert frères, qui ont fait un rabais de 10 0/0.

Pour le 6^e lot, MM. Coupat et Cornu, qui ont fait 21 0/0 de rabais.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 31 décembre 1881 au 8 janvier 1882.

Naissances.

Vincent, Edouard, rue Portail des Augustins, 15. Hébrard, Alexandrine, impasse Hébrard, 7. Alibert, Laurence, à Cabessut. Dussan, Charles, rue Darnis, 12. Tulet, Marie, rue Ste-Barbe, 21. Laubresse, François, rue St-Georges, 23. Bru, Marie, Cours Vaxis, 5.

Mariages.

Lafons, Urbain, et Meyzonnade, Jeanne. Ticou, François, et Martin, Ernestine.

Décès.

Rozières, Marie, 2 ans, rue Soubirous, 8. Moles, Joseph, maçon, 22 ans, rue Portail-Alban. Iffernet, Claire, s. p., 77 ans, boulevard Nord. Figeac, Louise, s. p., 79 ans, rue du château, 27. Périveau, Marguerite, s. p., 75 ans, (hospice). Ségouzon, Marie, couturière, 19 ans, célibataire, (hospice). Annès, Jeanne, s. p., 72 ans, à Bach. Pélissier, Marie, s. p., 70 ans, rue Rempart. Dablan, Jean, 3 ans, rue St-Urcisse, 17.

Dernières Nouvelles

Paris, 6 janvier.

M. Floquet est nommé préfet de la Seine. — Le Sultan de Constantinople proteste contre les projets de la France en Tunisie. Il veut défendre la Tripolitaine.

— Le ministre de l'intérieur a prescrit aux préfets de s'assurer de la liberté du scrutin pour les élections sénatoriales du 8 janvier.

— Un violent incendie vient de détruire un quartier de la ville d'Anvers.

Les dégâts s'évaluent à plusieurs millions. Une grande partie de la population ouvrière de ce quartier se trouve dans la misère.

— La France dit que la dernière conférence qui a eu lieu, entre M. Rouvier et les commissaires anglais, a porté sur les droits à imposer aux laines anglaises et sur les confections en drap anglais.

Les délégués anglais réclamaient des concessions que M. Rouvier n'a pas cru devoir leur accorder.

— Une rumeur très grave circule de nouveau dans les cercles diplomatiques: on prétend qu'il ne faudrait pas être trop surpris si l'Allemagne prenait très prochainement l'initiative d'une demande de désarmement général.

Ce qui donne à cette rumeur un caractère tout spécialement inquiétant, c'est qu'on ajoute que la France serait itérativement invitée à exécuter, la première, ce désarmement.

Paris, 6 janvier.

On assure que M. Challemeil-Lacour assignera de nouveau Rochefort.

Dans une conversation, le général Saussier a déclaré que la situation de la Tunisie et de l'Algérie était satisfaisante.

Les insurgés sont réduits à former des bandes de pillards isolés.

Varsovie, 5 janvier.

Les troubles des 26 et 27 décembre se sont renouvelés hier. Des cabarets israélites ont été saccagés par une troupe de jeunes gens appartenant à la classe des apprentis. Ils parcouraient les rues en hurlant et on a dû faire sortir de l'infanterie, des cosaques et des gendarmes à cheval pour rétablir l'ordre. Dès que les émeutiers apercevaient les soldats, ils se dispersaient pour se réunir quelques instants après sur un autre point de la ville.

— Les journaux de Londres parlent d'une tentative qui aurait eu lieu à Chislehurst pour enlever les dépoilles mortelles de l'Empereur Napoléon III et du prince Impérial.

Paris, 7 janvier.

Un important mouvement judiciaire sera publié par le *Journal Officiel* à la fin de la semaine prochaine. Ce mouvement coïncidera avec deux autres qui sont en préparation, l'un pour l'administration départementale, l'autre pour le personnel des finances.

Les préfets de l'Aveyron et de l'Hérault seront changés; ceux de l'Aude et du Vaucluse entreront dans l'administration des finances. Le préfet de la Meuse, M. Robert de Massy, sera purement et simplement remplacé.

Enfin, il n'y a pas encore de titulaire désigné pour la préfecture du Loiret.

Le mouvement portera en outre sur plusieurs secrétaires généraux et sous-préfets.

— Ce serait définitivement à l'ancien hôtel de l'ambassade d'Espagne, sur le quai d'Orsay, que M. Rouvier installera les bureaux de son cabinet et de la direction de son personnel.

— Le général Saussier, a eu ce matin une longue entrevue avec le ministre de la guerre auquel il a soumis un projet de réorganisation du corps expéditionnaire de Tunisie. D'après ce projet, l'effectif de l'armée de Tunisie serait notablement diminué, sans que les opérations qui pourraient devenir nécessaires, eussent à en souffrir.

Le ministre de la guerre n'a pas encore pris de décision, mais il est probable que le plan Saussier sera adopté.

THÉÂTRE DE CAHORS

Spectacle du samedi 7 janvier 1882.

LES MOUSQUETAIRES AU COUVENT

Opérette en 3 actes.

SOUS UN BEC DE GAZ

Comédie en 1 acte.

Spectacle du dimanche 8 janvier 1882.

M^{me} BERTRAND et M^{lle} RATON

LES MOUSQUETAIRES AU COUVENT

Bourse de Paris.

Cours du 7 janvier.

| | |
|-------------------------|--------|
| Rente 3 p. % | 84.60 |
| — 3 p. % amortissable | 84.70 |
| — 3 p. % amort. nouveau | 84.90 |
| — 4 1/2 p. % | 112.75 |
| — 5 p. % | 114.70 |

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 6 janvier 1882

La Bourse est violemment agitée et la différence entre la tenue de nos rentes et celles des valeurs de spéculation de plus en plus accentuée. La cherté des reports provoque sur nos fonds publics des réalisations qui ne peuvent trouver de contre parties qu'à condition d'un abaissement des prix; sur les valeurs, les acheteurs nouveaux prennent la place de ceux qui mettent leurs bénéfices en sûreté sans qu'une réaction accentuée soit la conséquence de leurs offres parfois même sans que le mouvement de hausse subisse d'interruption.

Nos rentes sont faibles, le 5 0/0 à 114.50, le 3 0/0 à 84.20, l'Emprunt à 85. ...

La Banque de France oscille autour de 5.800. La Générale est demandée, le Crédit foncier n'a pas pu conserver le cours de 1.800, l'Union a dépassé 3.050, les primes se traitent avec des écarts fabuleux. La Banque ottomane a conservé presque tout le terrain conquis.

Les Chemins subissent des fluctuations considérables; on a touché 1.900 sur le Lyon, 1.400 fr. sur le Midi, 2.450 sur le Nord.

Les actions Suez ont décidément conquis le cours de 3.500.

La progression des recettes de 1881 sur 1880, a été moins forte que celle de 1880 sur 1879 bien que l'augmentation des navires transités ait été plus considérable: en 1879, 1.477 navires avaient produit 27.686.060; en 1880, 2.026 navires 39.840.487; en 1881, 2.727 navires, 51.222.652.

Le Panama a, de nouveau, été porté au-dessus de 600 et les Omnibus au-dessus de 1.900. Au comptant les Bons privilégiés de l'Assurance financière sont demandés à 360.

Les Emprunts étrangers sont lourds et en réaction.

Etude de M^e SABOURIN, avoué à Cahors, rue du Lycée n° 5.

VENTE

Sur licitation en trois lots,

A l'audience du tribunal civil de première instance de Cahors, devant M. Arnault, juge audit tribunal, à ces fins commis au plus offrant et dernier enchérisseur,

De divers immeubles situés dans la commune de Cahors, consistant en:

1^o — Une maison d'habitation sise à Cahors, rue Brives, n° 13, et rue Nationale, portant le n° 1859 de la section N, du plan cadastral, d'une superficie de un are;

2^o — Une vigne située à Combe de Bonnefonds, commune de Cahors, côté gauche du chemin portant le n° 954, section G, du plan cadastral d'une superficie de un hectare, quatre-vingt-huit ares quatre-vingt-dix centiares;

3^o — Une autre vigne et une friche sises au lieu dit Combe de Bonnefonds, commune de Cahors, formée de la réunion des parcelles n° 280, 281, 282, et 283 section H du plan cadastral, placée à droite du chemin, d'une superficie totale de un hectare vingt-six ares.

Lesdits immeubles dépendant des communautés ayant pu exister et des successions confondues des époux Banel, père et mère.

Mises à prix.

Premier lot.

Six mille francs, ci. 6.000 fr.

Deuxième lot.

Six cents francs, ci. 600 »

Troisième lot.

Quatre cents francs, ci. 400 »

L'adjudication aura lieu le vingt-cinq janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, midi précis.

S'adresser pour de plus amples renseignements, à M^e Sabourin, avoué poursuivant, détenteur d'une copie du cahier des charges, en son étude sus-indiquée, lequel pourra être chargé d'enchérir pour toute personne solvable.

Etude de M^e Louis BOUSQUET, avoué-avoué à Cahors, rue Fénelon, n° 7.

VENTE

Sur publications judiciaires

Au tribunal civil de Cahors, le mardi dix janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, à midi précis.

D'une maison située dans le bourg de Prayssac, place de l'Eglise dépendant de l'actif de la faillite du sieur Louis Lalande, ancien marchand de tissus à Prayssac.

Mise à prix. 4.000 fr.

S'adresser pour de plus amples renseignements, à M^e Bousquet, en son étude sus-indiquée, lequel pourra être chargé d'enchérir pour toute personne solvable.

Grande Vente à de Bas Prix.
VIGNES AMÉRICAINES
MASSOU

PROPRIÉTAIRE, A PENNE (LOT-ET-GARONNE)

PRIX-COURANT POUR L'ANNÉE 1881-82:

| Producteurs directs. | | Porte-Greffe: | |
|---------------------------|----------|---------------------------|----------|
| Boutures | Racinés. | Boutures | Racinés. |
| JACQUEZ, le cent.. 8 f. » | 35 f. » | RIPARIA, le cent.. 6 f. » | 16 f. » |
| OPORTO, — 6 » | 20 » | VIALA, — 6 » | 16 » |
| CUNINGHAM, — 6 » | 25 » | CLINTON, — 3 50 | 10 » |
| HERBEMONT, — 6 » | 25 » | TAYLOR, — 3 50 | 10 » |
| | | SOLOUIS, — 7 » | 20 » |

RIPARIA, racinés et greffes en vignefrançaise Aramon, le cent, 40 fr. : (Pour l'année après) : RIPARIA racinés, greffes du choix des acheteurs, le cent, 40 fr.

NOTA. — Les Variétés demandées sont garanties authentiques. Il ne pourra être accepté de demande d'une valeur inférieure à Cinquante francs.

MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION INDUSTRIELLE CAHORS 1881.

DÉPOT de toutes les spécialités de France et de l'étranger.
SPÉCIALITÉ de bas à Varices Bandage Ceinture ventrières, etc.

Pharmacie Centrale
de Cahors.

DÉPOT de toutes les Eaux minérales françaises et étrangères
SPÉCIALITÉ de Pastilles et Pâtes pectorales en tous genres

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN Successeur de F. VINEL

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle, par ses excellents produits, sortant des premières fabriques et sa promptitude dans l'exécution des ordonnances, et ses prix modérés, défiant toute concurrence.

SPÉCIALITÉ DE LA MAISON

Elixir vermifuge bonafous, prévient et arrête les attaques de vers. — Sirop Sirop pectoral et Pastilles pectorales, contre les rhumes récents et anciens — Extrait fluide de trois quinquinas, pour préparer à l'instant 1 litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Injection végétale, contre les écoulements récents et anciens — Spécialité de vins de quinquina, au Madère, Malaga, vieux Bordeaux, Cahors.

BAUX DE TOILETTE, TONIQUES ET HYGIÉNIQUES
1, rue de l'Hotel-de-ville 1.

MAISON DES 100,000 PALETOTS
Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE
HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco.

MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbœuf et Anglaise pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc
SOLIDITÉ, ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS

A VENDRE

EN BLOC OU A PARCELLES

Une jolie propriété composée de maison de maître, grange, étable, cour de 15 ares, terre et jardin de 77 ares et prairie de 1 hect. 62 ares; le tout de première classe, ne formant qu'un seul article traversé par un chemin vicinal situé à Espère, sur la route nationale n° 111, à 800 mètres de la station d'Espère sur le chemin de Montauban à Brive, et à 2.500 mètres de celle de Mercuès sur celui de Cahors à Libos.

S'adresser à M. Bris, géomètre à Bois-sières.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

A. BREL

COIFFEUR PARFUMEUR

BOULEVARD NORD. (CAHORS.)

Plus de Maux de Dents

ELIXIR DENTIFRICE DES

RR. PP. BENEDECTINS

Prix du flacon 2 et 4 francs.

Brochures et échantillons gratuits.

DRAGÉES

DIGESTIVES

du Dr CLAUZEL, de la faculté de Paris

Dyspepsies Constipation
Gastrites Vomissements
Gastralgies Pesanteurs
Aigreurs Gaz Renvois



100 dragées 2 fr. 50

Seul Spécifique approuvé par tous les médecins, pour la guérison rapide et infaillible des mauvaises Digestions et de toutes les maladies de l'Estomac.

Dépôtaires: A Cahors, MM. Escrouzailles et Dulac; à Gourdon M. Noulhiane; à Figeac MM. Cougoule, et Cérède Successeur de Bladou pharmaciens, et toutes bonnes pharmacies.

Veilleuses françaises
JEUNET fils, succ^r
12, rue de la Procession
DÉPOT:
Rue Neuve-Saint-Merry, 24
et dans toutes les bonnes Maisons

Magasin de Fleurs artificielles.

MAIRIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

MAISON IZARN, BOULEVARD SUD, 9.



Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement. Garnitures d'autel or; Frange or et argent. Globes garnis et non garnis; Couronnes nuptiales; Couronnes mortuaires; Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux.

Bouquets pour Fêtes votives, Lanternes vénitienes, Feux d'artifice.

LOUIT FRÈRES & C^o

Maison fondée en 1825
BORDEAUX

25 MÉDAILLES
POUR SUPÉRIORITÉ RECONNUE

CHOCOLAT

LOUIT

VÉRITABLE CHOCOLAT
DE SANTÉ

Le Chocolat-Louit, exempt de toute falsification, est, à juste titre, considéré depuis longtemps comme le Meilleur des Chocolats

Le Propriétaire-Gérant, A. Laytoul.

LIBRAIRIE ABEL PILON

A. LE VASSEUR, S^{SEUR}

33 - Rue de Fleurus - 33

PARIS

par mois **5** Fr. par mois

Envoi franco des Catalogues
LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE

Etrences utiles et Agréables 1882

Grande baisse de prix sur les nouvelles machines à coudre, système SINGER, avec les derniers perfectionnements suivants: Volant fixe ou à marche folle, volant nickelé, enlèvement des disques de tension, nouvelle navette sans enfilage, dévidoir automatique demi mètre incrusté sur le devant de la table, bâti sur roulettes, etc., etc. Les tables et coffrets sont en noyer avec encadrements.

PRIX: 90.-100.-125.-150 f. AVEC TOUS LES GUIDES.

Seule Maison de Vente pour le Lot.

J. Larrive Fils Aîné

rue de la Liberté, 16, Cahors

On trouve également dans la même Maison, les Célèbres Machines Françaises de HURTU et HAUTIN brevetées en France et à l'Etranger pour leur supériorité et qui ont obtenu AUX EXPOSITIONS NATIONALES DE

1881 Grenoble, Grand diplôme d'Honneur. — 1881 Tours, Grand diplôme d'Honneur. — 1881 Alger, Grand diplôme d'Honneur.

Machines à coudre depuis 50 francs, garanties. — Tout achat est remboursé au moyen de Coupons commerciaux.

BAYLES, J^{NE}

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, bygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miras, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis canne gibecière, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRE ET COUVERTS
DE LA MAISON CHRISTOFLE
ET RÉARGENTURE.
BIJOUTERIE RELIGIEUSE
ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES
D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,
TONDEUSES, TOURNE-BROCHES
ET RÉPARATIONS.
ASSORTIMENT
DE REVOLVERS DES FABRIQUES
DE LIÈGE.

AU PRINTEMPS

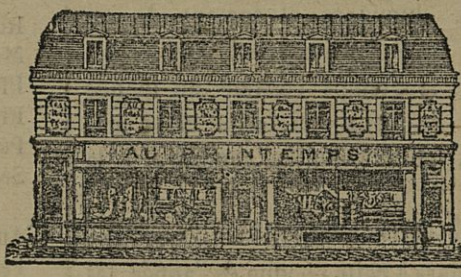
MAISON de confiance

PRIX-FIXE

invariable

MARQUÉ

en chiffres connus



MAISON de confiance

PRIX-FIXE

invariable

MARQUÉ

en chiffres connus

J. FILHOL & J. COURSE.

9, RUE DE LA LIBERTÉ, 9. CAHORS

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIE, BLANC, TOILERIE ET COUVERTURES
TAPIS, FOYERS, CARPETTES, PASSAGES, ETC., ETC. CHALES, CONFECTIONS
SPÉCIALITÉ POUR CORBELLES DE MARIAGE

Envoi d'échantillons, franco, sur demandes.

Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 fr.

NoA. — Par ses rapports directs avec les principales fabriques de France et de l'étranger, son organisation toute spéciale et son système de tout vendre de confiance et à très petit bénéfice, la Maison du PRINTEMPS offre à Cahors les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.